



SUCRIVOIRE SA
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 24 500 000 000 FCFA
Siège Social : Unité Agricole Intégrée de BOROTOU,
B.P. 100 BOROTOU KORO

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 03 Mai 2019 à 09 heures 30, à l'Auditorium de la CRRAE-UMOA** sis à Abidjan-Plateau (Rue Botreau Roussel), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- 2) Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 3) Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales ;
- 4) Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs ;
- 5) Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales ;
- 6) Affectation du report à nouveau ;
- 7) Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- 8) Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;
- 9) Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale pour s'y faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de 8h30. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du 19 Avril 2019.

Le Conseil d'Administration